

# Les questions d'énergie pour les acteurs institutionnels Municipales 2014



12 octobre 2013 – Lorient – Jean-Paul Aucher

*Remerciements à Marie-Laure LAMY, directrice de l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud ALOEN*



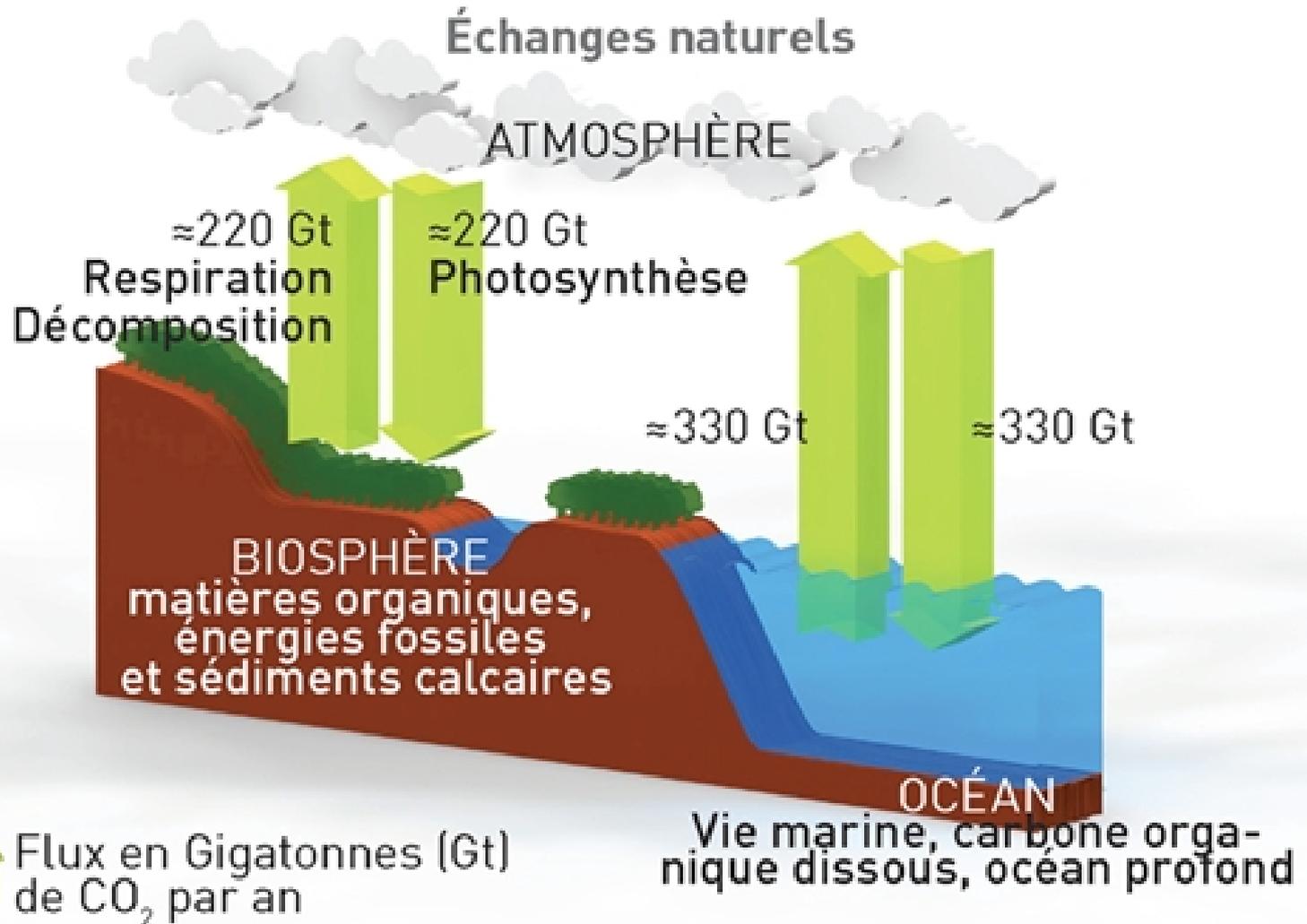
# Plan de l'intervention

- 1. Le changement climatique**
- 2. Le cadre législatif**
- 3. Collectivité et énergie**
- 4. Collectivité, transports et urbanisme**
- 5. Collectivité et lutte contre le changement climatique**
- 6. L'information des particuliers : le CIE**
- 7. L'information des collectivités : le CEP**

# 1. Le changement climatique

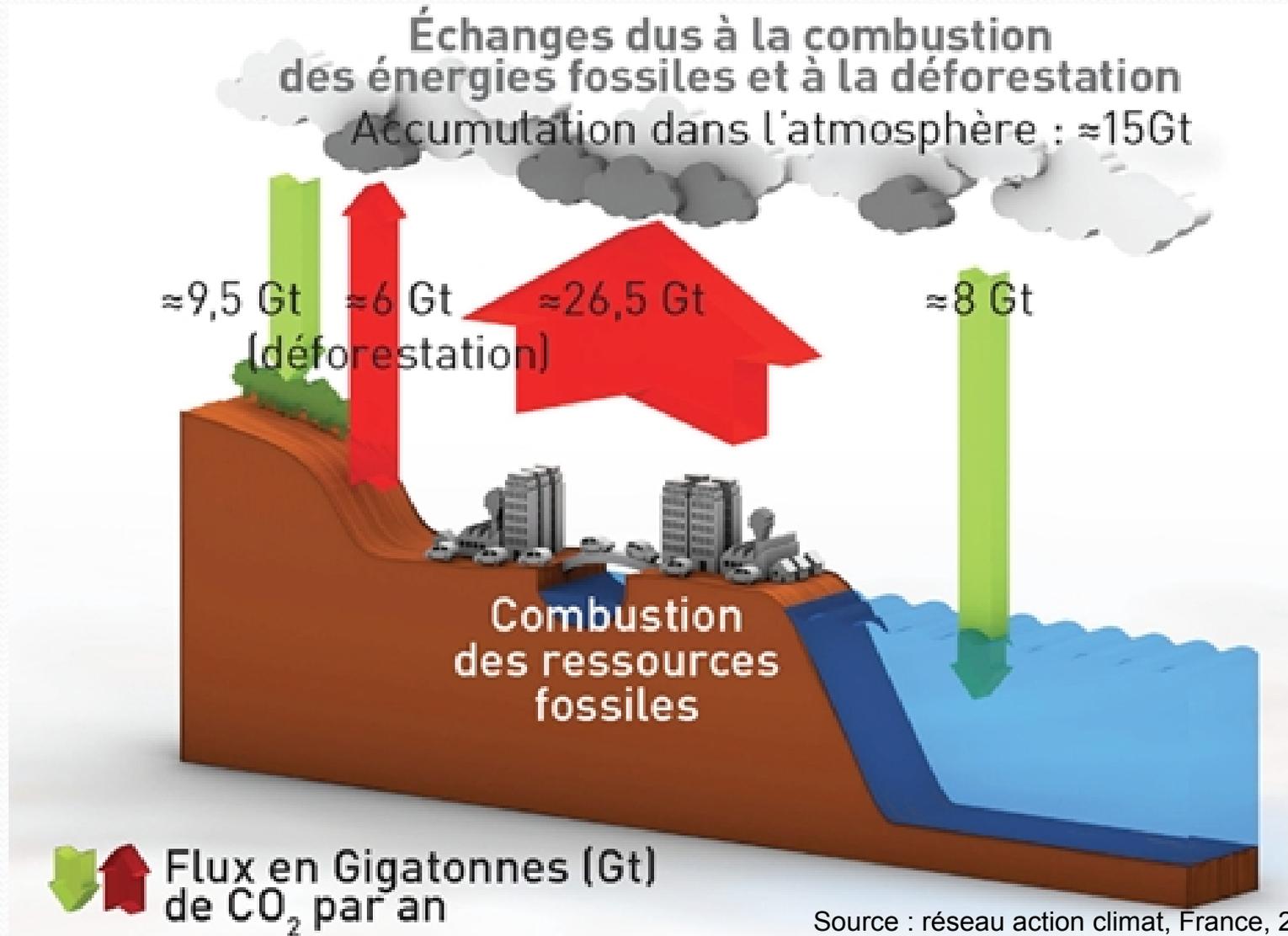


# Cycle naturel du carbone



Source : réseau action climat, France, 2007

# Cycle « anthropique » du carbone



# Emissions de GES des différentes sources d'énergie (gCO<sub>2</sub>/kWh)

Sources d'énergie	Etude EDF 2005	Rapport Université de Stanford
Nucléaire	5	9 à 70
Charbon	1000	
Fioul	1000	
Hydraulique	5	17 à 22
Photovoltaïque	97	19 à 59
Eolien	3	2,8 à 7,4
Géothermie		15,1 à 55

Source : Wikipedia

Méthode marginale (Kyoto et ADEME <2005) > Méthode moyenne saisonnière (EDF et ADEME >2005)

# Les GES émis par l'homme

➡ **Dioxyde de carbone :  $\text{CO}_2 \rightarrow 53 \%$**

➔ *Transports*

➔ *Habitat*

➔ *Production d'électricité*

➔ *Déforestation*

➔ *Combustion des sources d'énergie fossiles*

➔ *Activités industrielles*

➡ **Méthane :  $\text{CH}_4 \rightarrow 17 \%$**

➔ *Agriculture (élevage)*

➔ *décharges*

➔ *Production pétrole, gaz, charbon*

# Les GES émis par l'homme

➔ Protoxyde d'azote :  $N_2O$  → 5 %

➔ *Combustion de la biomasse*

➔ *Synthèses chimiques industrielles*

➔ *automobiles*

➔ *Agriculture (engrais et pratiques agricoles)*

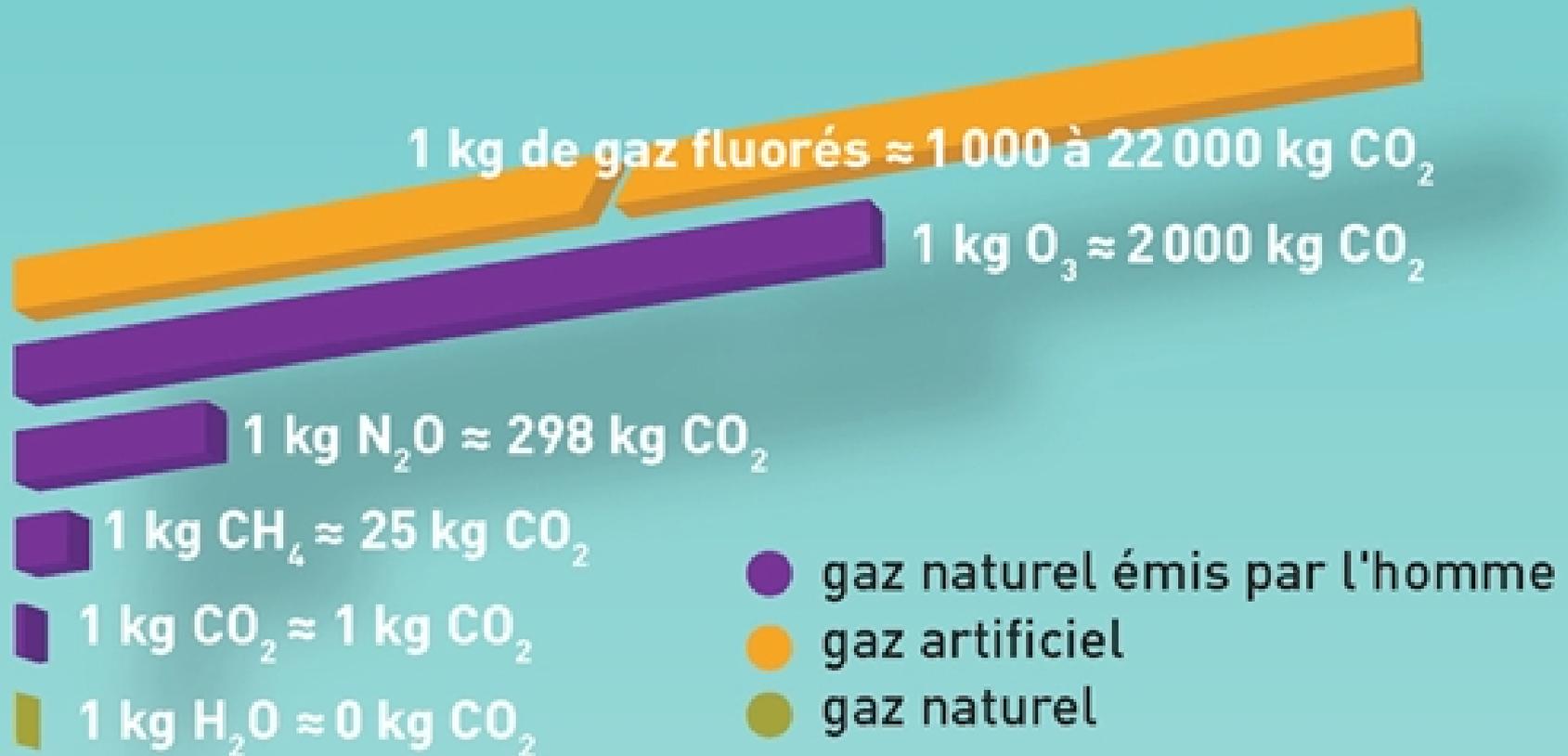
➔ Gaz fluorés : HFC, PFC,  $SF_6$  → 12 %

➔ *Climatisation auto et habitat*

➔ *Systèmes de réfrigération*

➔ *Industries des semi-conducteurs*

# Potentiel de réchauffement global



PRG = capacité à piéger la chaleur émise par la Terre (IR)  
× durée de vie dans l'atmosphère

# Les effets du changement climatique

échauffement global compris entre 1,1 et 6,4 °C entre 1990 et 2100 (1,8 à 4 °C)

augmentation de 0,2 °C par décennie sur les deux prochaines décennies

élévation du niveau des mers de 18 à 59 cm entre 1990 et 2100

fonte des glaciers (bouleversement du cycle de l'eau, dérèglement des saisons)

dérèglement imprévisible et brutal des variations climatiques naturelles accentuation des

# Interaction avec d'autres problèmes globaux

déforestation, érosion des sols par baisse des précipitations dans les zones arides et semi-arides, et donc extension des surfaces menacées de désertification

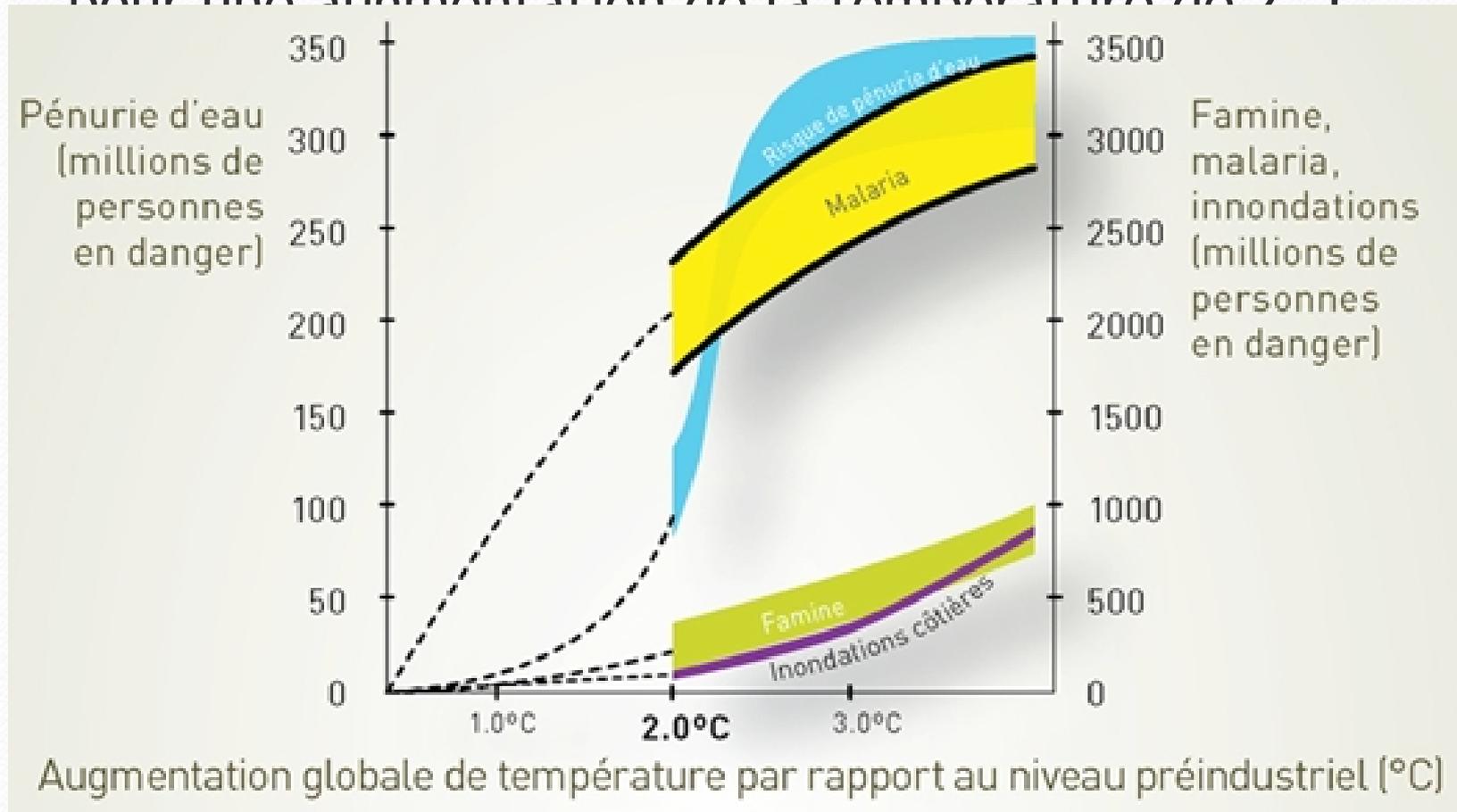
dégradation de la qualité de l'air

insuffisance de l'approvisionnement alimentaire

problèmes de santé publique

# limiter les risques

risques encourus par des millions de personnes en 2080 pour une augmentation de la température de 2 °C



# La prise de conscience

**CNUCC Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (1992) : empêcher toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique**

aujourd'hui : + 0,74 °C depuis 1906

échauffement de 1,2 à 1,3 °C est inévitable

maintenir la hausse à + 2°C

## 2. Le cadre législatif



# Le protocole de Kyoto

adopté par consensus entre 141 Etats en décembre 1997

Logique de réduction progressive des émissions de GES sur le long terme

Fixation d'objectifs de réduction pour les pays industrialisés

contenu du protocole

Application de mesures nationales de réduction des émissions de GES

# COP 18 de Doha

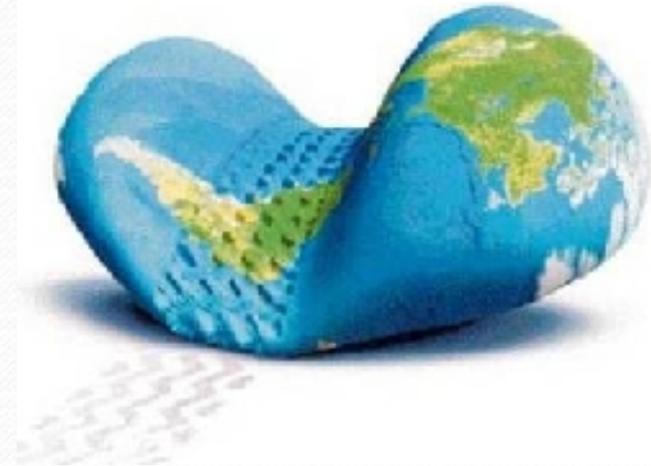
(Conférence annuelle des parties)



DOHA 2012  
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE  
COP18|CMP8

United Nations Climate Change Conference  
COP18/CMP8 Doha, Qatar

réunion annuelle des pays  
qui ont ratifié la CCNUCC  
du 26 novembre au 7  
décembre 2012



ilan

(-) Pas un centime pour 2013-2015, attente sommet 2015

(+) Prolongation pour 8 ans du Protocole de Kyoto (dont  
l'échéance était au 31/12/12)

# La politique européenne de lutte contre le changement climatique

la communauté européenne a ratifié le protocole de Kyoto, avec réduction des émissions de 8 %

en 2000 : programme européen sur le changement climatique (**PECC 1**) : 21 % de l'électricité issue de SER (Sources d'Energie Renouvelables) d'ici 2010, efficacité énergétique dans bâtiments, électroménager, utilisation d'agro-carburants dans transports

en 2005 **PECC 2** : réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des VL, aviation, captage et stockage du carbone, mesures

# Un cadre législatif européen en pleine évolution (1)

irectives sur l'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité (1996) et du gaz (1998), puis 2003

irective 2001/77/CE du 27 septembre 2001 (JO du 27/10/01) sur la promotion de l'électricité à partir des SER

irective 2002/91/CE du 16 décembre 2002 (JO du 04/01/03) sur la performance énergétique des bâtiments

# Un cadre législatif européen en pleine évolution (2)

directive 2003/87/CE du 22 juillet 2003 (JO du 13/10/03) établissant un système d'échanges de quotas d'émissions de GES

*directive 2004/8/CE du 11 février 2004 (JO du 21/02/04) sur la promotion de la cogénération*

directive 2005/32/CE du 6 juillet 2005 (JO du 22/07/05) sur l'écoconception

*directive 2006/32/CE du 5 avril 2006 (JO du 27/04/06) sur l'efficacité énergétique*

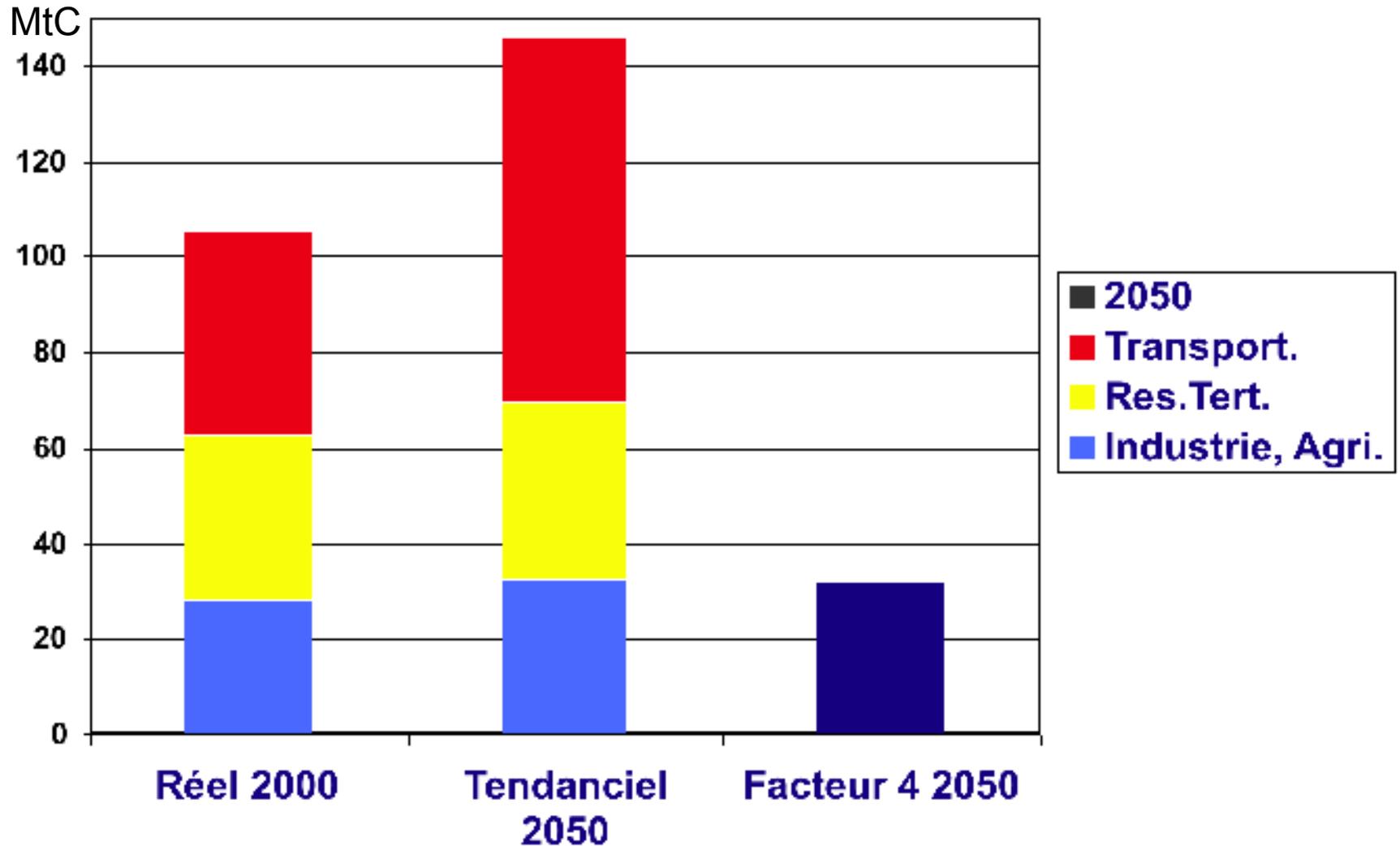
# Un cadre législatif européen en pleine évolution (3)

## Directive efficacité énergétique

- adoptée fin 2012
- cadre commun de mesures pour accroître de 20 % l'efficacité énergétique d'ici 2020
- transposition en droit national avant le 5 juin 2014



# Le facteur 4



# La politique énergétique française

loi municipale du 5 avril **1884** : les communes ont compétence pour organiser les services publics locaux (dont électricité et gaz)

loi du 15 juin **1906** : la concession est le principal mode de gestion

loi du 8 avril **1946** : création d'EDF

loi du 10 février **2000** relative au développement et à la modernisation du service public de l'électricité

# La politique énergétique française

loi du 9 août 2004 relative au service public d'électricité et de gaz, et aux entreprises d'électricité et de gaz

loi POPE du 13 juillet 2005 : programmation et orientation de la politique énergétique

loi du 13 juillet 2006 : engagement national pour le logement

loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie

# La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (1)

- ➔ 4 orientations principales
  - ➔ Contribuer à l'indépendance énergétique nationale et garantir la sécurité d'approvisionnement
  - ➔ Assurer un prix compétitif de l'énergie
  - ➔ Préserver la santé humaine et l'environnement en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre
  - ➔ Garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie

# La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (2)

## ➔ Trois objectifs

- ➔ Maîtriser l'énergie : réduire l'intensité énergétique de 2 % par an d'ici 2015 et de 2,5 % par an en 2030
- ➔ Développer les SER : 10 % de nos besoins, 21 % d'électricité renouvelable et + 50 % de production de chaleur renouvelable
- ➔ Diminuer de 3 % par an les émissions de gaz à effet de serre dans la perspective du facteur 4

# La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (3)

## ➔ Les mesures pratiques

- ➔ Dispositif de certificats d'économie d'énergie
- ➔ Réaffirmation du rôle des collectivités locales
- ➔ Renforcement de l'information des consommateurs
- ➔ Mise en place des zones de développement de l'éolien
- ➔ Mise en œuvre de mesures pour garantir la qualité de la fourniture électrique
- ➔ Création du conseil supérieur de l'énergie

# Grenelle de l'environnement

## ➔ Loi Grenelle 1 (3 août 2009)

- ➔ Diviser par 4 nos émissions de GES entre 1990 et 2050 (ramener les émissions annuelles de la France à moins de 140 millions de tonnes)
- ➔ Devenir l'économie la plus efficiente en carbone de l'UE d'ici 2020 (!). Prendre en compte l'impact des émissions de GES dans le prix des biens et services. Améliorer l'information sur le coût écologique, mettre en place des mécanismes économiques incitatifs, un système d'échange de quotas d'émissions

## ➔ Loi Grenelle 2 : boîte à outil juridique du Grenelle 1

# Conférence environnementale de septembre 2012

- ➔ Transition énergétique
  - ➔ Débats national et régionaux (à suivre !)
  - ➔ Projet de loi de programmation sur la transition énergétique à l'automne 2013
- ➔ Tarification progressive de l'énergie et de l'eau
- ➔ Diminutions part du nucléaire de 75 % à 50 % d'ici 2025
- ➔ Relance des EnR (PV, éolien terrestre et offshore)
- ➔ Chantier fiscalité écologique
- ➔ Simplification du Droit de l'environnement

## **2ème Conférence environnementale pour la transition écologique 20 et 21 septembre 2013 (1)**

- cinq tables rondes tenues dans le format du nouveau Conseil national de la transition écologique (CNTE),
- collège de parlementaires, en plus des autres collèges : organisations syndicales, organisations d'employeurs, associations représentant les collectivités locales et associations non gouvernementales environnementales

## 2ème Conférence environnementale pour la transition écologique 20 et 21 septembre 2013 (2)

- réduction de 50% de la consommation d'énergie finale de la France à l'horizon 2050 et la réduction de 30% de la consommation d'hydrocarbures d'ici à 2030
- **deux volets complémentaires** : sobriété et l'efficacité énergétique, dont la rénovation thermique des logements et investissement massif dans les énergies renouvelables.
- objectifs et moyens de la transition énergétique repris dans le projet de loi de programme qui sera adopté avant la fin de l'année 2014.

# GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) (1)

- Le GIEC a été créé en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Programme pour l'Environnement des Nations Unies (PNUE); il représente tous les gouvernements.
- Il évalue et synthétise les travaux publiés de milliers de chercheurs sous forme de rapports, analysant les tendances et prévisions mondiales en matière de changement climatique.

## GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) (2)

- 23-26 septembre 2013  
« Changements climatiques : Les éléments scientifiques »
- 25-29 mars 2014  
« Changements climatiques : Impacts, Adaptation et Vulnérabilité »
- 07-11 avril 2014  
« Atténuation des changements climatiques »
- 27-31 Octobre 2014  
Rapport de synthèse

# L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)



## ➔ L'ADEME

- ➔ Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1992 de la fusion de 3 organismes existants (gestion des déchets, qualité de l'air, maîtrise de l'énergie)
- ➔ Placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

# L'ADEME : domaines d'intervention

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



**Déchets et sols**



**Energies renouvelables**

**Les cibles :**

- le grand public
- les entreprises
- les collectivités locales



**Air et bruit**



**Efficacité énergétique**



**Actions transversales (modes de production et consommation durables, management environnemental, etc.)**

# Accord Cadre Ademe-Région 2007-2013

## **LE PLAN CLIMAT REGIONAL**

Action 1 : Améliorer l'efficacité énergétique,

Action 2 : Développer les énergies et matières premières renouvelables,

Action 3 : Promouvoir les approches globales et territoriales liées à l'énergie.

## **PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES**

Action 4 : Améliorer la gestion et la réduction des déchets et sols pollués,

Action 5: Surveiller et améliorer la qualité de l'air,

Action 6 : Développer l'éco-conception et l'éco-consommation, le management environnemental et les autres approches transversales.

## **AMELIORATION DES CONNAISSANCES, COMMUNICATION, FORMATION**

Action 7 : Développer les connaissances sur les déchets et l'énergie,

Actions 8 et 9 : Améliorer la communication, l'information et la sensibilisation des acteurs, accompagner la formation professionnelle,

Action 10 : Soutenir la recherche.

# Les compétences des collectivités locales

## conseil régional

Développement économique

Aménagement du territoire et planification

éducation, formation professionnelle

culture, santé

## conseil général

# Les compétences des collectivités locales

Communes et groupements de communes

Urbanisme et transport

Enseignement

Logement (PLH)

Action sanitaire et sociale (CCAS)

Action économique

Culture

# 3. La collectivité consommatrice, productrice et distributrice d'énergie



## 3.1. La ville consommatrice

Chiffres-clés de 2005 (ADEME) :

- ➔ Dépense globale 2,2 milliards €
- ➔ Augmentation de 19 % de la dépense entre 2000 et 2005, pour une augmentation de 6 % de la consommation
- ➔ En rajoutant le patrimoine des intercommunalités, des départements et des régions, la facture énergétique s'élève à 50 € par habitant et par an
- ➔ Économies de 20 à 40 % si gestion rigoureuse

# Consommation et dépense totales

## Consommation Totale

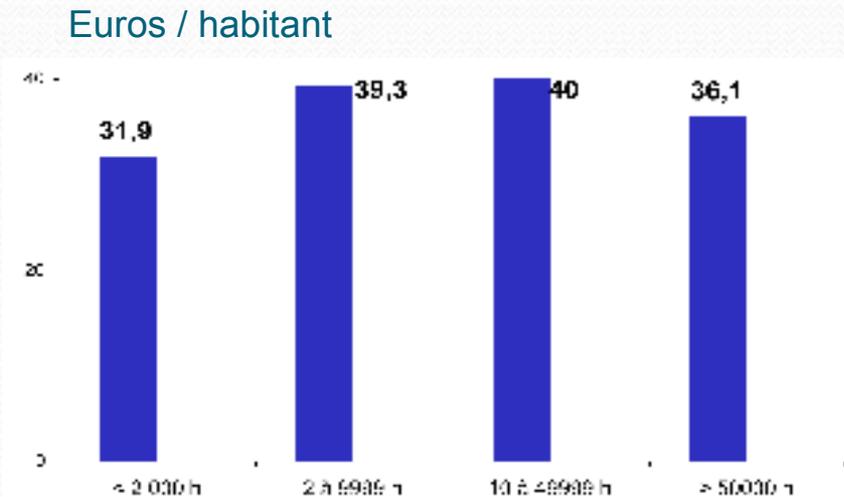
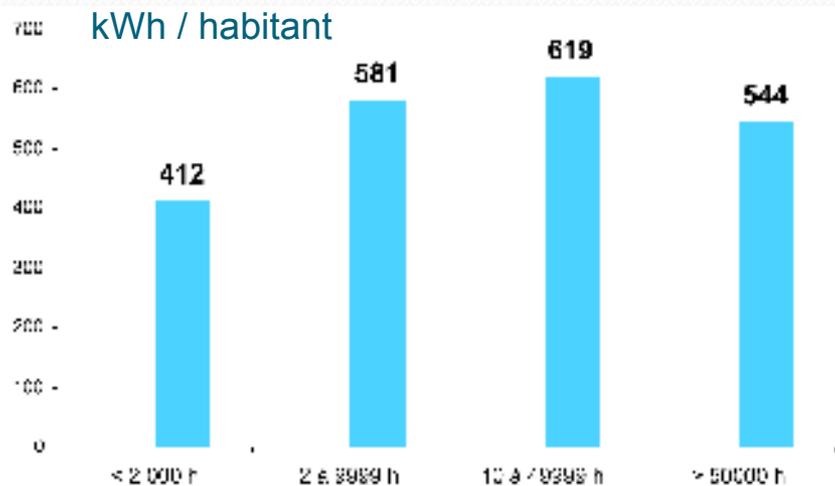
4,4 Mtep      31,7 TWh

72 kep / hab      519 kWh / hab

## Dépense Totale (euros courants)

2,2 Milliard d 'euros

36,2 euros/hab

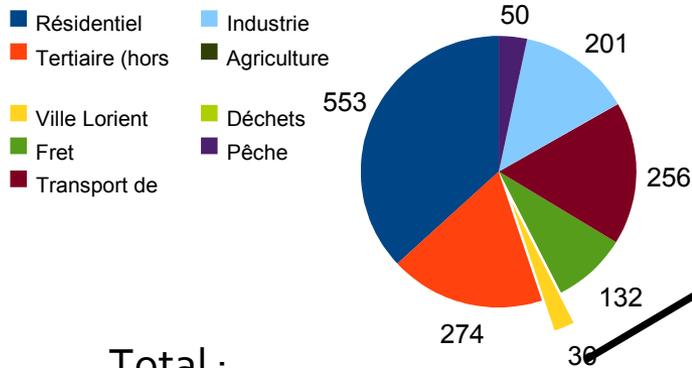


# Ville de Lorient

## Bilan Energétique

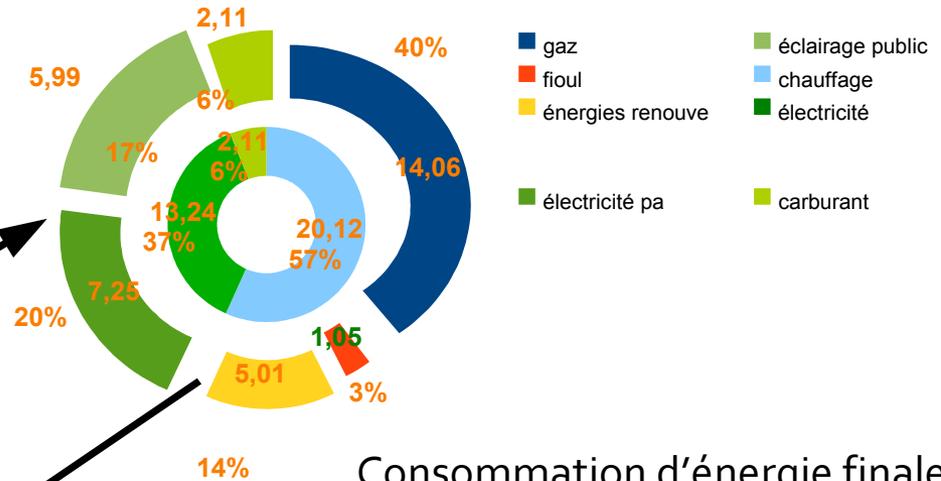
Consommation Energie Finale (GWh)

Territoire Ville de Lorient, année 2005



Consommations d'énergie finale 2011 (GWh)

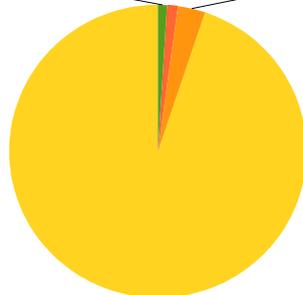
Patrimoine de la ville de Lorient



Production d'énergie renouvelable en GWh

Ville de Lorient 2011

0,05; 1% 0,06; 1% 0,15; 3%



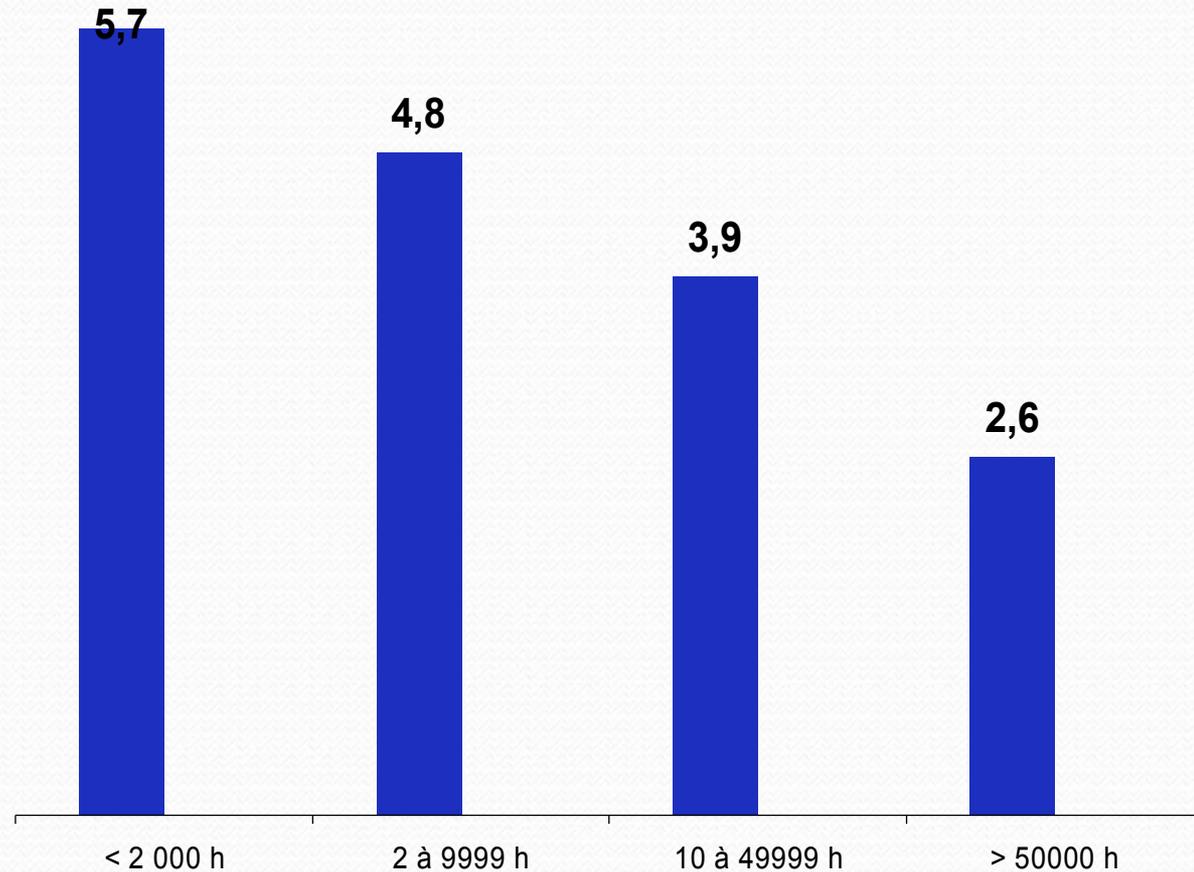
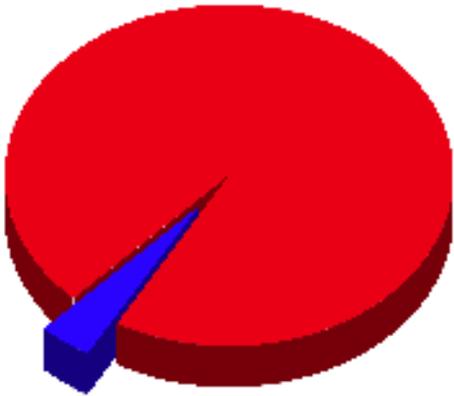
- bois décheté
- bois granulé
- solaire thermique
- solaire photovol

Consommation d'énergie finale  
2011 : 35,47 GWh

Consommation d'énergie primaire  
2011 : 64,59 GWh)

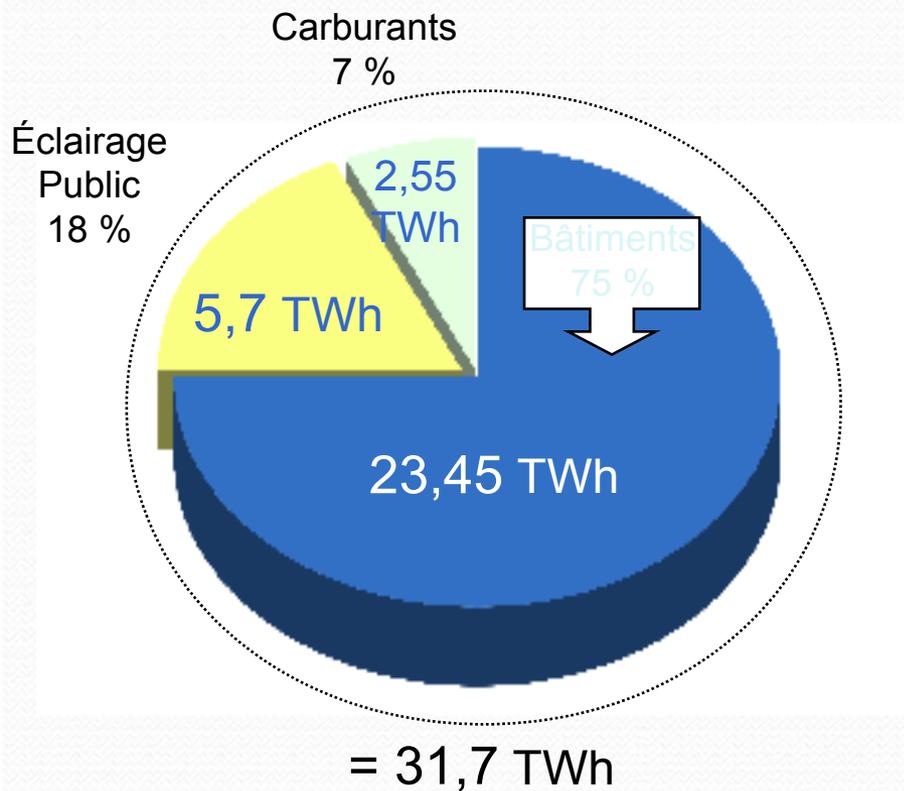
# Part de la dépense dans le budget de fonctionnement

La dépense d'énergie représente en moyenne 3,8 % du budget de fonctionnement d'une commune

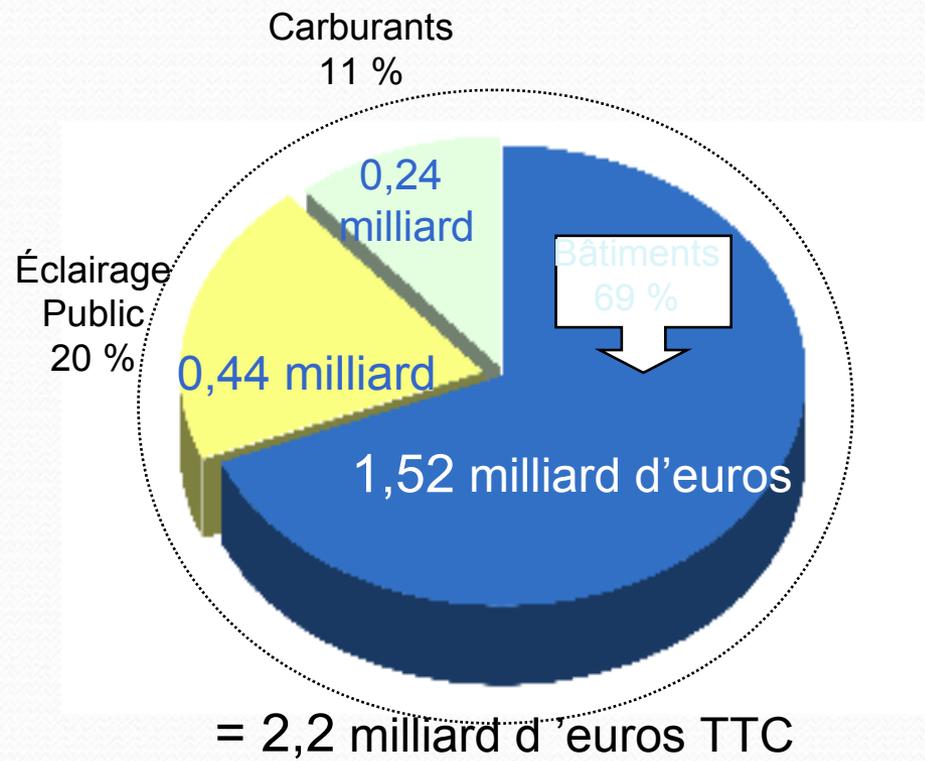


# Consommation et dépense par poste

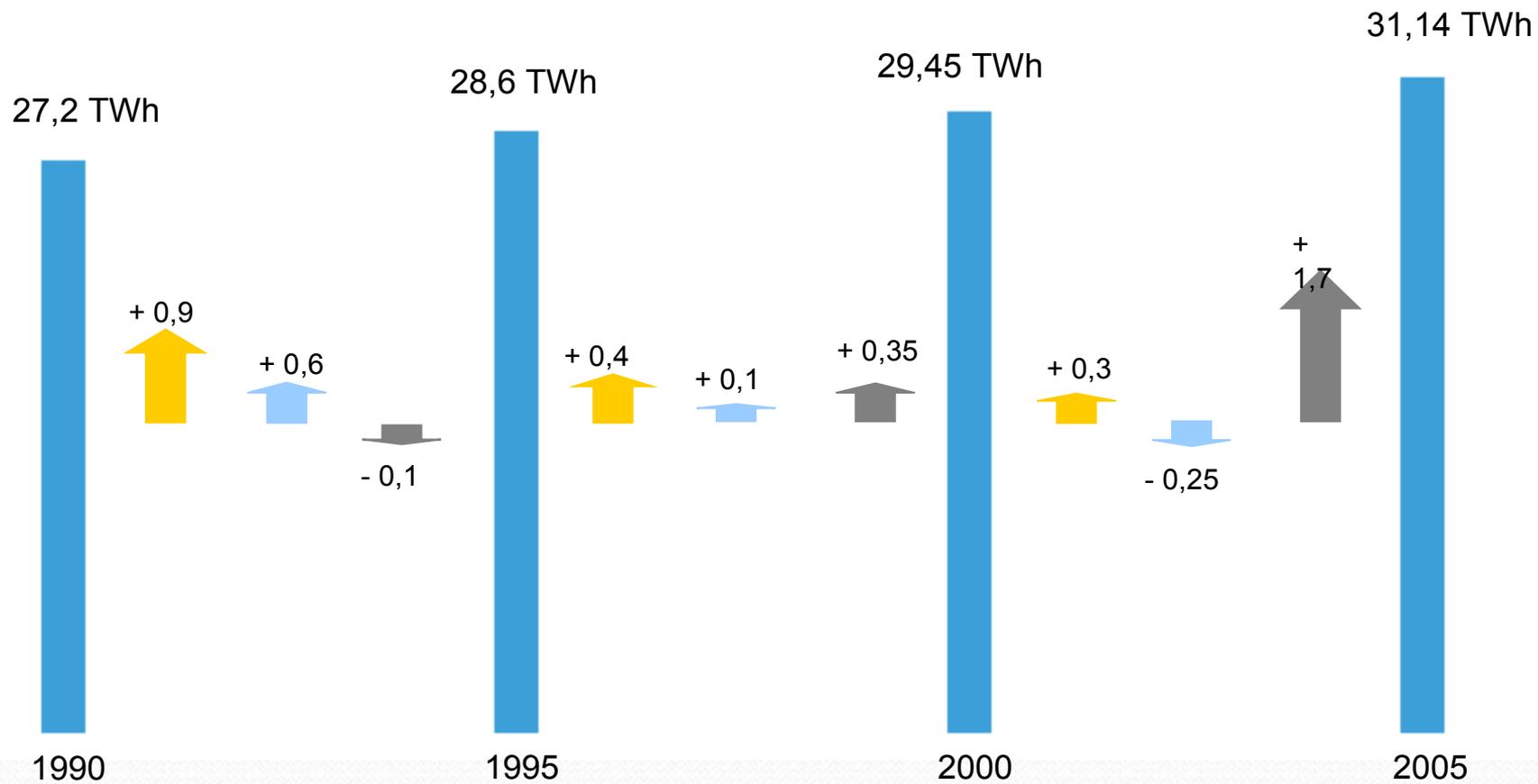
## Consommation Totale par Poste



## Dépense Totale par Poste

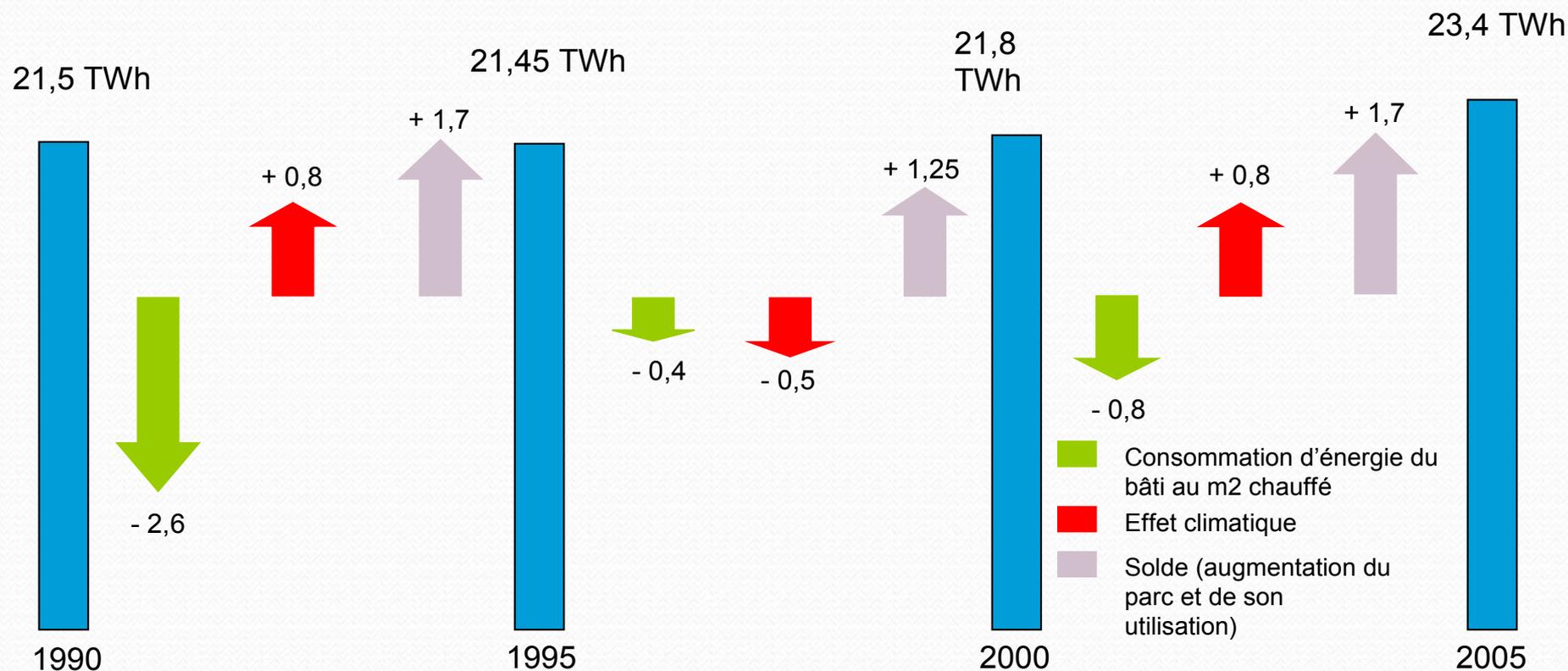


# Les facteurs de l'évolution



- Éclairage public
- Carburants
- Bâtiments

# Les facteurs de l'évolution



## 3.2. La collectivité productrice

roduction de chaleur pour son propre patrimoine  
(biomasse, solaire thermique)

roduction d'électricité pour la vendre sur le  
réseau (PV, éolien, centrales hydroélectriques,  
déchets) ou en auto consommation

ervice énergie dédié

ormation de compétences techniques au sein du

## 3.3. La ville distributrice

istribution publique de gaz et d'électricité

Les collectivités locales sont les autorités organisatrices du service public de distribution de l'électricité et du gaz

Les réseaux peuvent être gérés sous forme de régie, d'affermage ou de concession

Réseau de chaleur

Mise en oeuvre d'un réseau public / privé

# La concession

Contrat rédigé à partir de cahiers des charges  
(péréquation tarifaire)

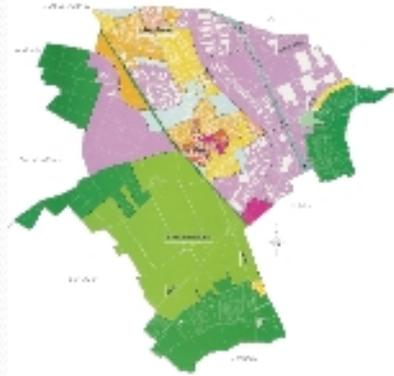
L'autorité concédante doit suivre et contrôler la  
concession

Compte-rendu d'activité du concessionnaire

Optimisation des dépenses par l'organisation des  
réseaux

Optimisation des dépenses par la maîtrise de la

# 4. La collectivité organisatrice des transports et de l'urbanisme



# Introduction

secteur des transports = 1<sup>er</sup> consommateur de produits pétroliers (63 % de la consommation en 2006) et 1<sup>er</sup> émetteur de GES

Les collectivités territoriales, en tant qu'autorités organisatrices des transports, doivent mettre en place une offre de qualité favorisant un report de la voiture vers d'autres modes

En tant que responsables de la politique d'urbanisme, elles peuvent favoriser une occupation de l'espace limitant les consommations d'énergie associées à l'extension

## 4.1. Les transports

es gains technologiques sur les véhicules ne permettent pas de compenser la croissance continue de la circulation routière (+ 23 % depuis 1990) - normes Euro

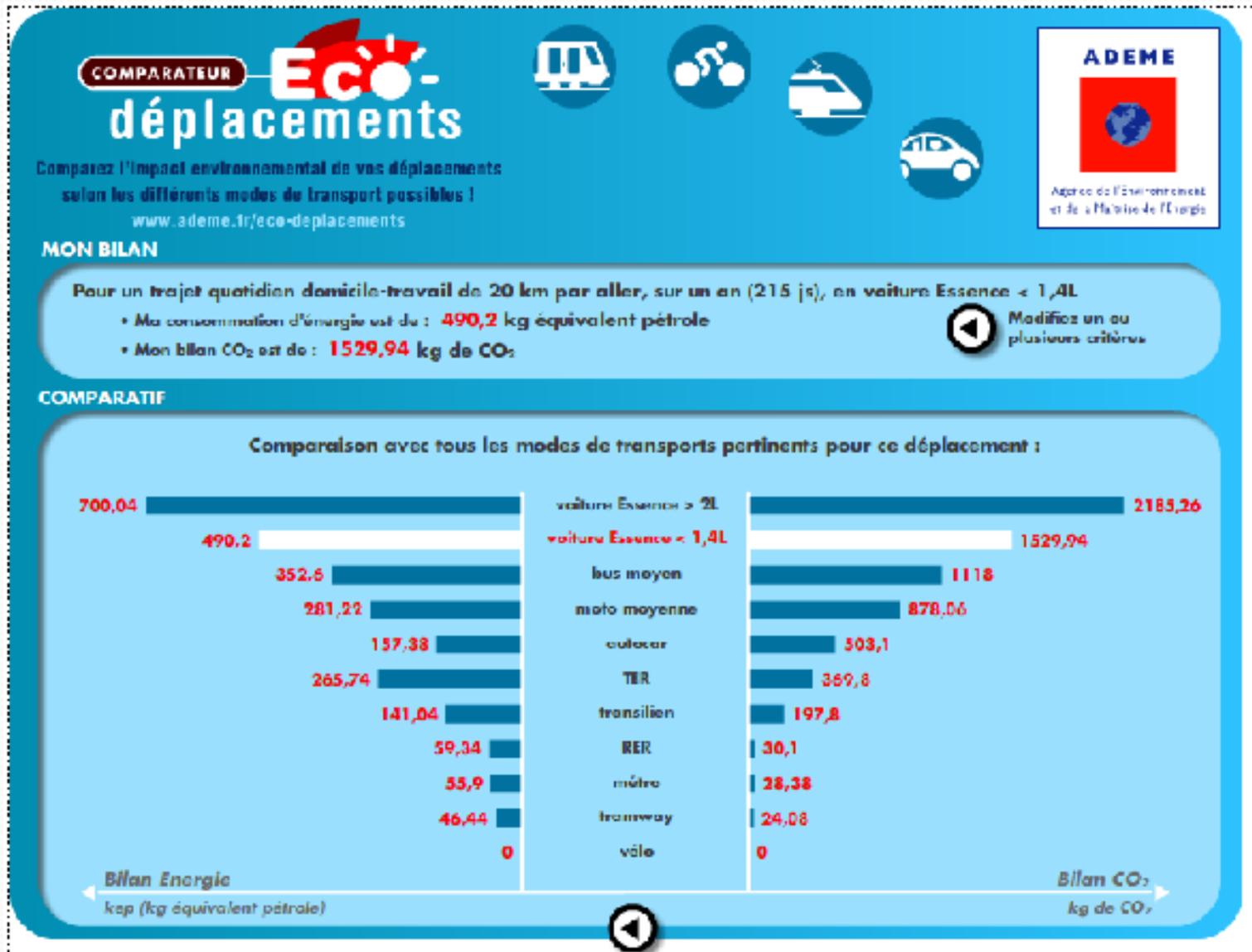
oyens à disposition des collectivités :

Tarifification des déplacements (péages urbains, stationnements)

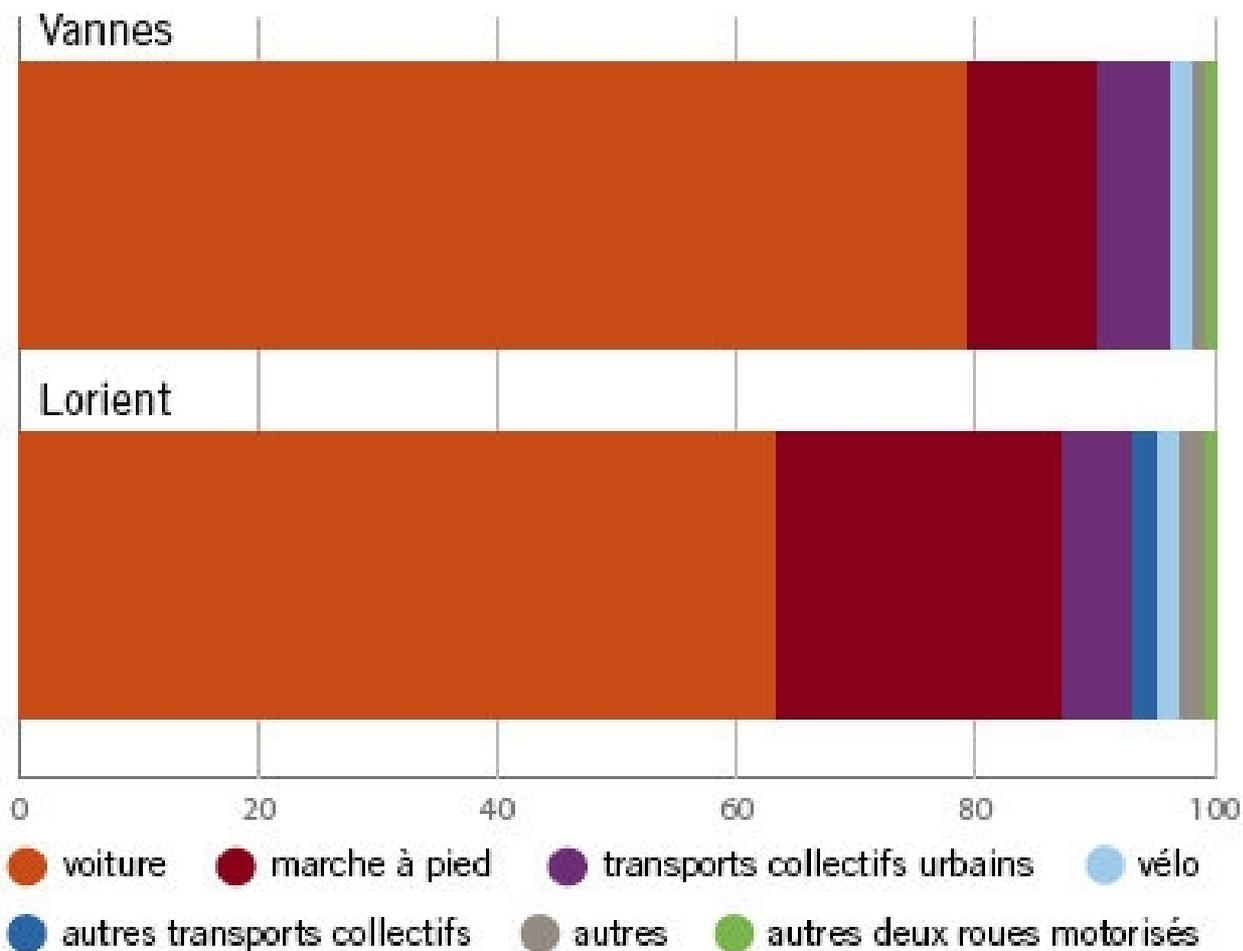
Développement d'une offre de transport collectif (bus, tramway, métro)

Outils de planification (SCoT, PDU)

# Efficacité énergétique des transports



# Les déplacements en ville



Source : ODEM

# Les plans de déplacement

DU : obligatoire pour les agglo > 100 000 habitants

Définit les principes généraux de l'organisation des transports et des marchandises, de la circulation et du stationnement

Objectif : utilisation rationnelle de la voiture, bonne insertion des piétons, des deux-roues et des transports en commun

DE et PDA

éduire l'utilisation de la voiture pour déplacements

# Coût modes de transport

## CALCULETTE **Eco**-déplacements

Calculez l'impact de vos déplacements quotidiens sur l'environnement et sur vos dépenses !



### DISTANCE DOMICILE-TRAVAIL

Saisissez la distance entre votre domicile et votre travail :

J'habite à **20** km de mon travail.

La calculette n'accepte que les chiffres ronds de 1 à 99.

### MODES DE TRANSPORTS

Choisissez les 2 modes à comparer.

### RÉSULTATS SUR 1 AN

Je choisis	COÛT	EFFET DE SERRE	ÉNERGIE
LA VOITURE 	<b>4140,00</b> €	<b>2592,40</b> kg éq. CO <sub>2</sub>	<b>1013,00</b> l éq. pétrole
plutôt que			
LE TRAIN 	<b>422,40</b> €	<b>292,40</b> kg éq. CO <sub>2</sub>	<b>185,20</b> l éq. pétrole
En choisissant la voiture plutôt que le train	je dépense <b>3717,60 €</b> en plus par an.	j'émet <b>2300,00 kg</b> éq. CO <sub>2</sub> en plus par an.	je consomme <b>827,80 litres</b> éq. pétrole en plus par an.

Informations complémentaires



# Coût voiture

	PEUGEOT 307 ESSENCE		PEUGEOT 307 DIESEL	
Calcul de la dépréciation	2 000 €		2 600 €	
Prix carte grise à Paris	323 €	7 cv	231 €	5 cv
Taxe CO2	néant	169 g/km	néant	142 g/km
Frais financier (hypothèse : 50 % emprunté)	238,07 €	Emprunt sur 24 mois à 4,45 %	374 €	Emprunt sur 36 mois à 6,24 %
Assurance annuelle	467,00 €		647 €	
km.moyen x cons.mixte x prix	12230 km x 8,3 L/100 x 1,329 € = 1 349,05 €	8,3 Litre/100 km	15180 km x 7,9 L/100 x 1,097 € = 1 315,54 €	7,9 Litre/100 km
Entretien (hypothèse : une révision par an au 1er terme échu)	129 €		129 €	
Usure				
Pneus : 1/3 train de pneus x 2	79,33 € (alu)		97,62 € (alu)	
Plaquette	72 € (avec pose)		72 € (avec pose)	
Balais d'essuie glace	55,20 €		55,20 €	
Garage	1 512 €		1 512 €	
<b>Total</b>	<b>6 154,65 €</b>		<b>7 033,26 €</b>	

## 4.2. L'urbanisme

ensification urbaine

Limitation des consommations de chauffage

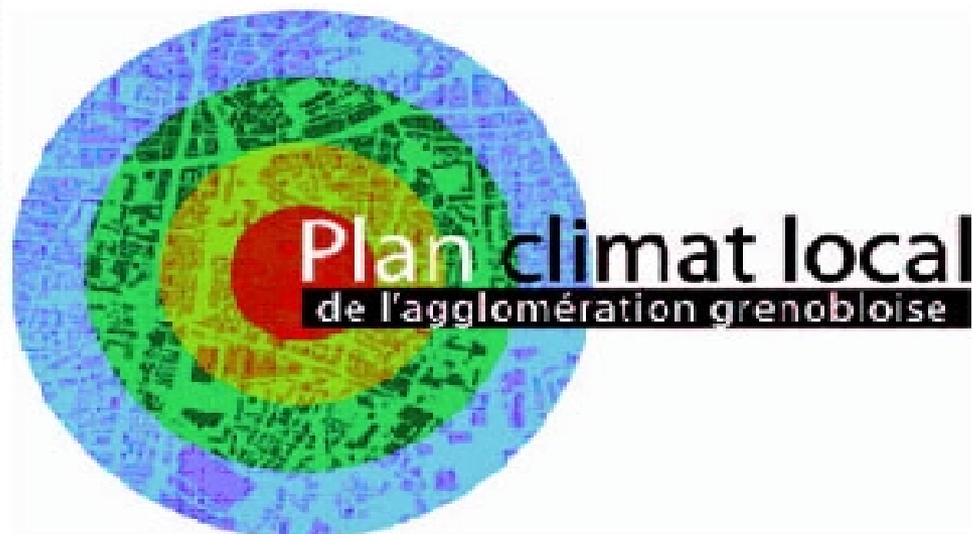
Réseaux publics plus courts

Desserte en réseaux de transports en commun plus facile

Distances domicile-travail plus courtes (marche, vélo)

chéma de cohérence territoriale (SCoT)

# 5. La collectivité actrice de la lutte contre le changement climatique



# Le bilan carbone

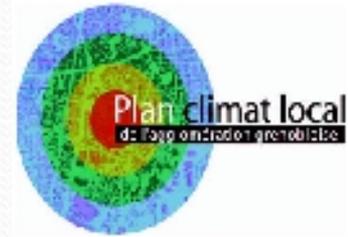


éveloppé par l'ADEME

état des lieux des émissions de GES par secteur, énergie, usage

Il permet à la collectivité de mesurer la dépendance de ses services et des activités de son territoire à la consommation d'énergie fossile

# Le plan climat-énergie territorial



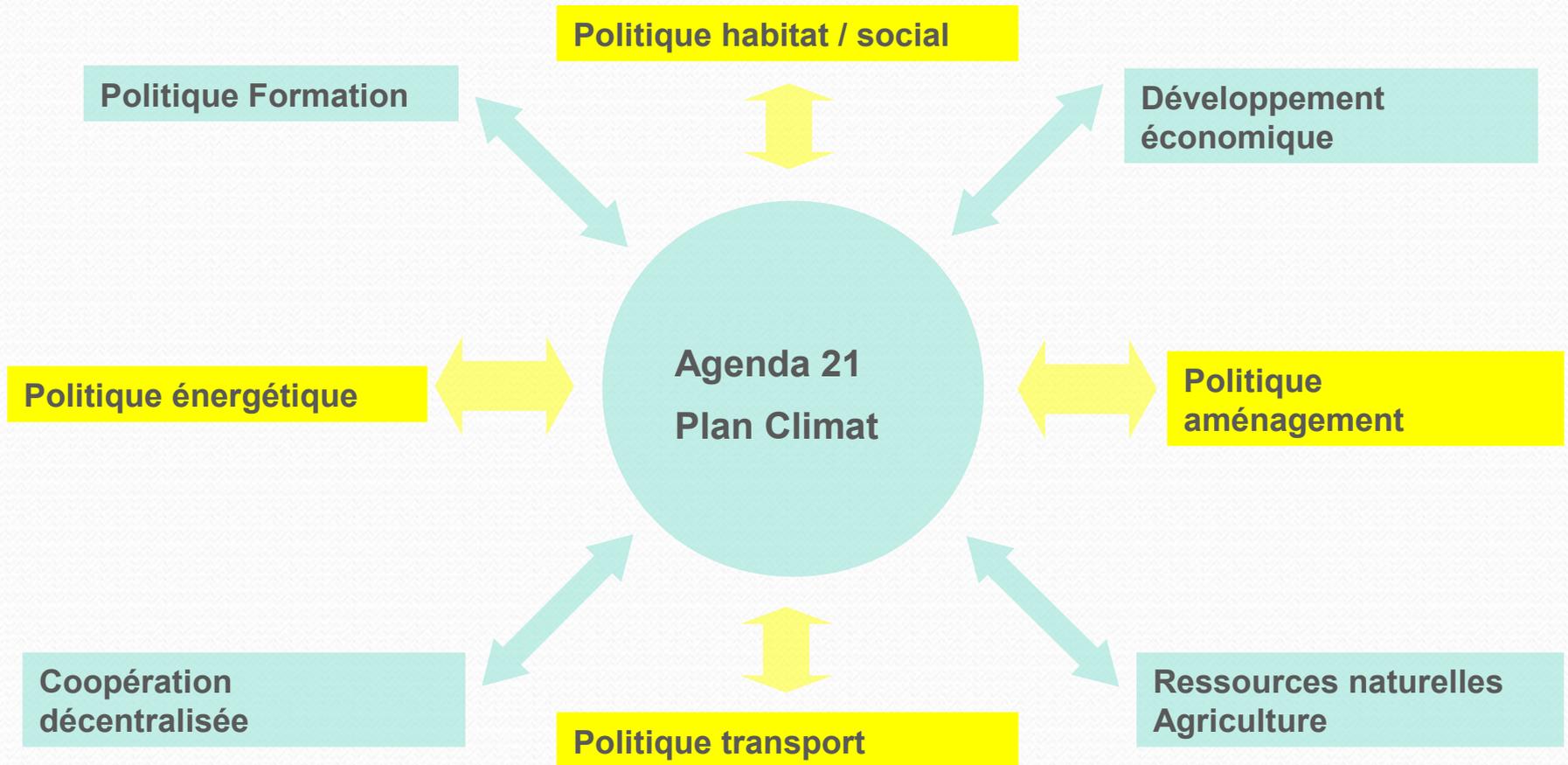
Diagnostic des émissions

Estimation des gisements de réduction (URE, SER, organisation du territoire)

Objectifs chiffrés permettant de définir des priorités

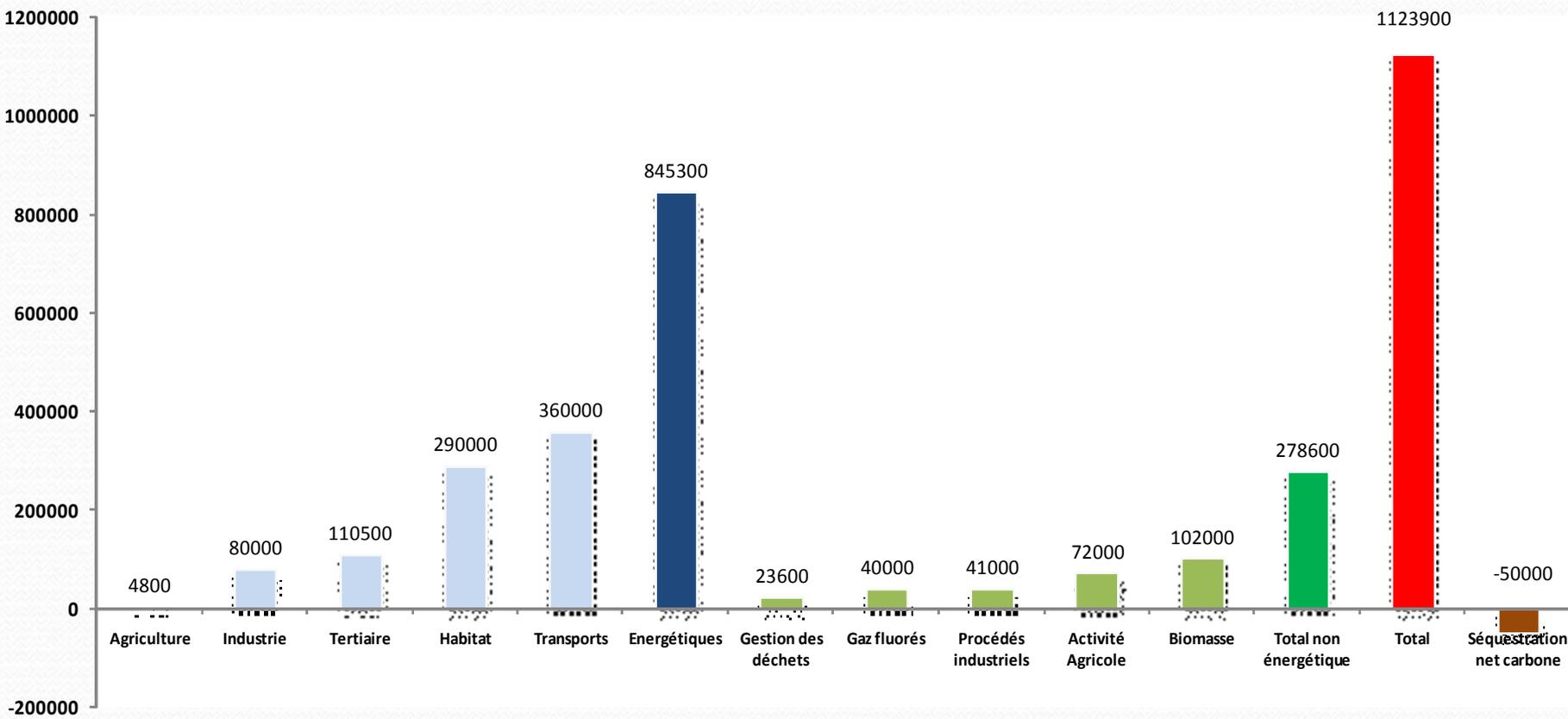
Programme d'actions constitué de mesures chiffrées pour atteindre les objectifs

# La démarche PCET



Source : Lorient Agglomération

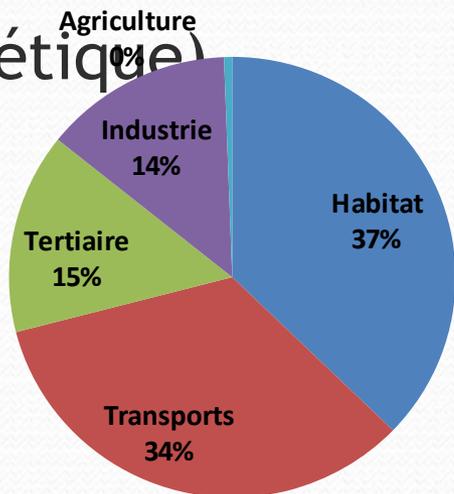
# Les émissions de GES : 75 % d'origine énergétique



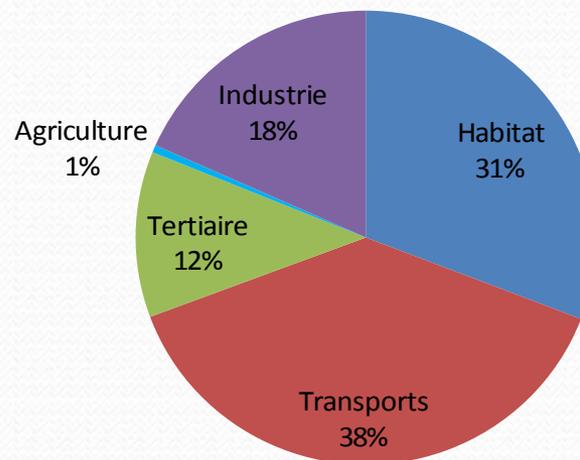
# Bilan des consommations et des émissions de GES

consommation d'énergie = 2 tep/habitant

émissions des GES : 1,2 teqCO<sub>2</sub> (77 % non énergétique)



Consommations d'énergie

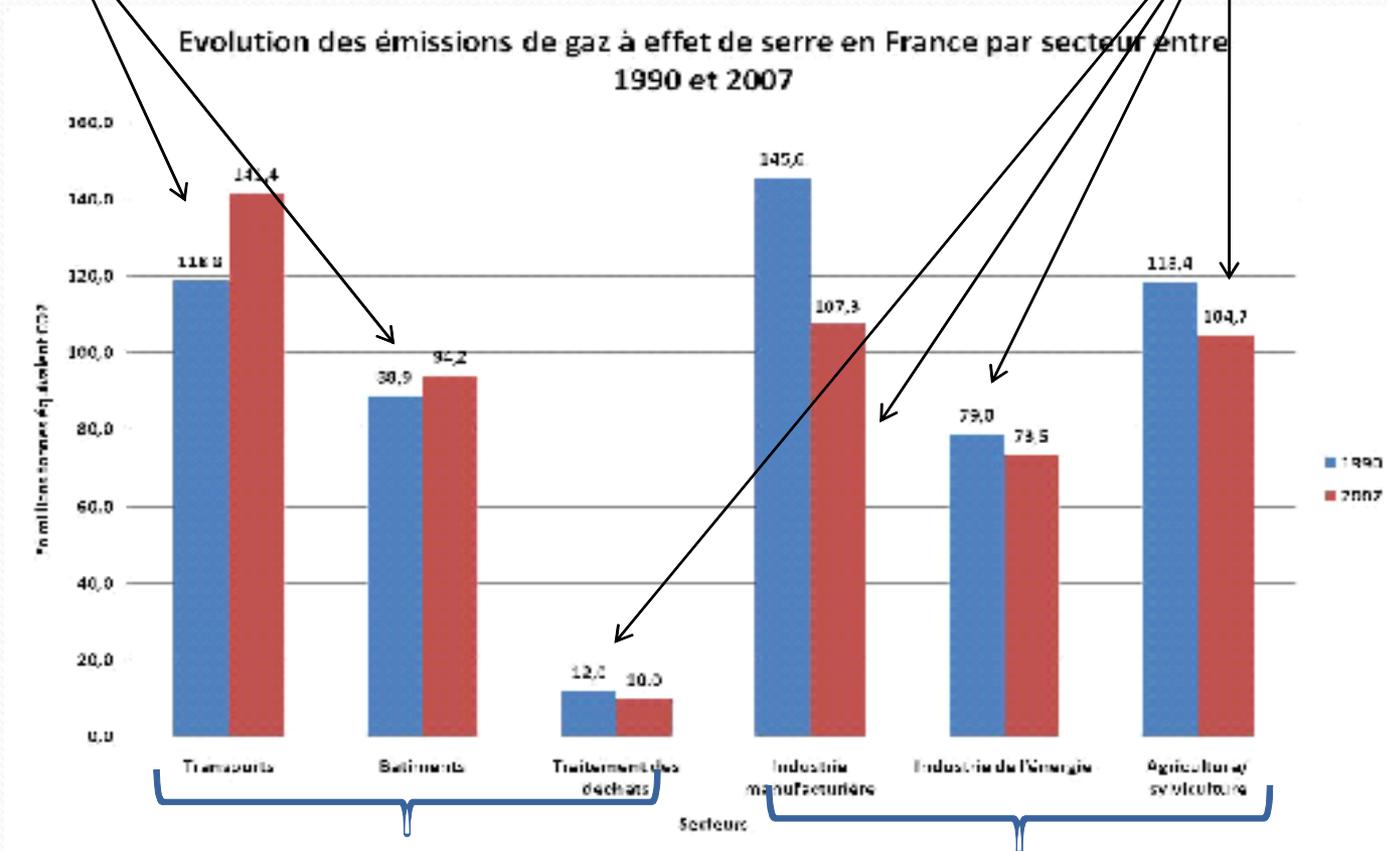


Emissions GES énergétiques

# Sur quels secteurs agir ?

Secteurs concernés par les PCET

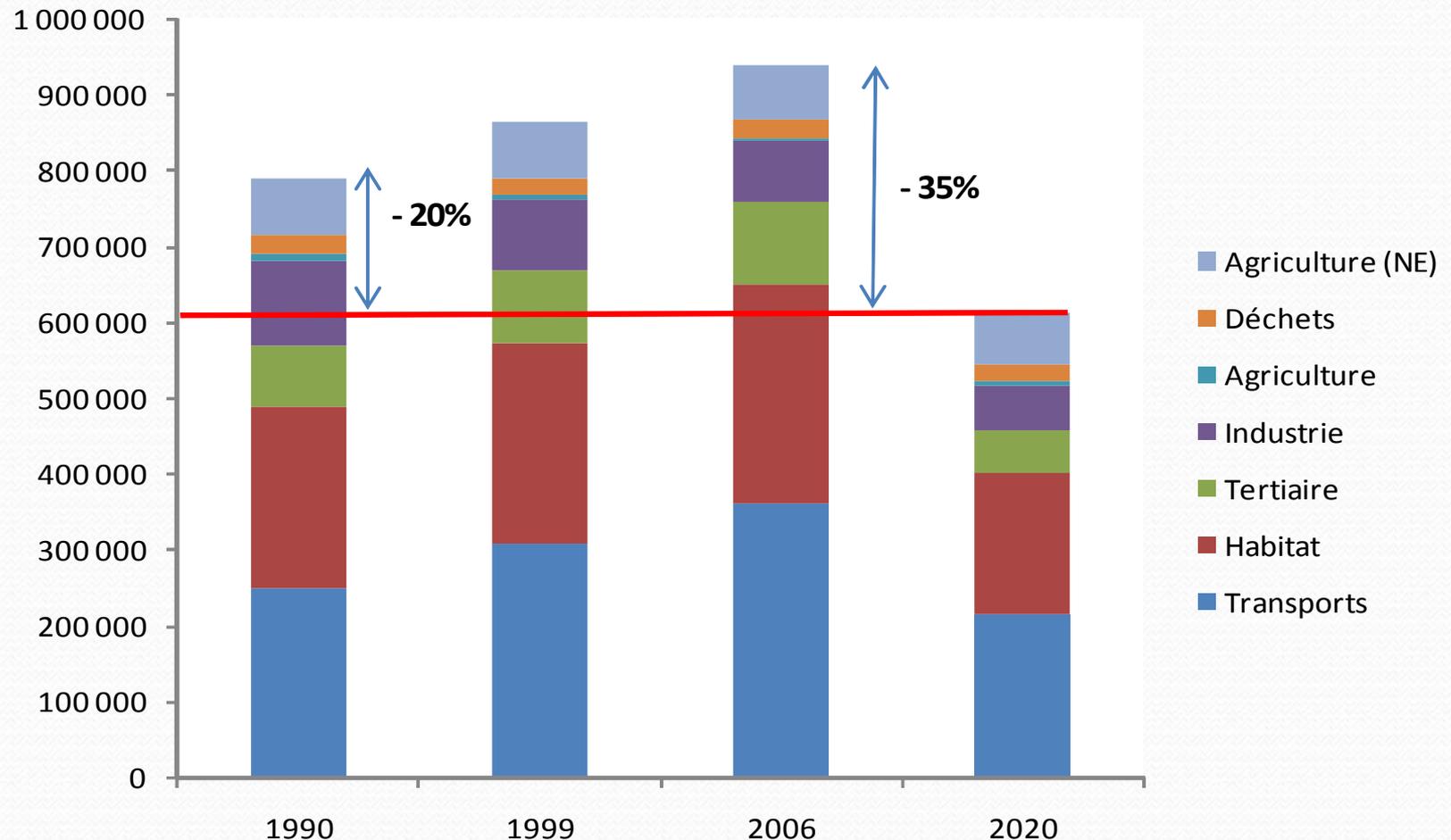
Secteurs peu concernés par les PCET



Compétences des collectivités

Hors compétences

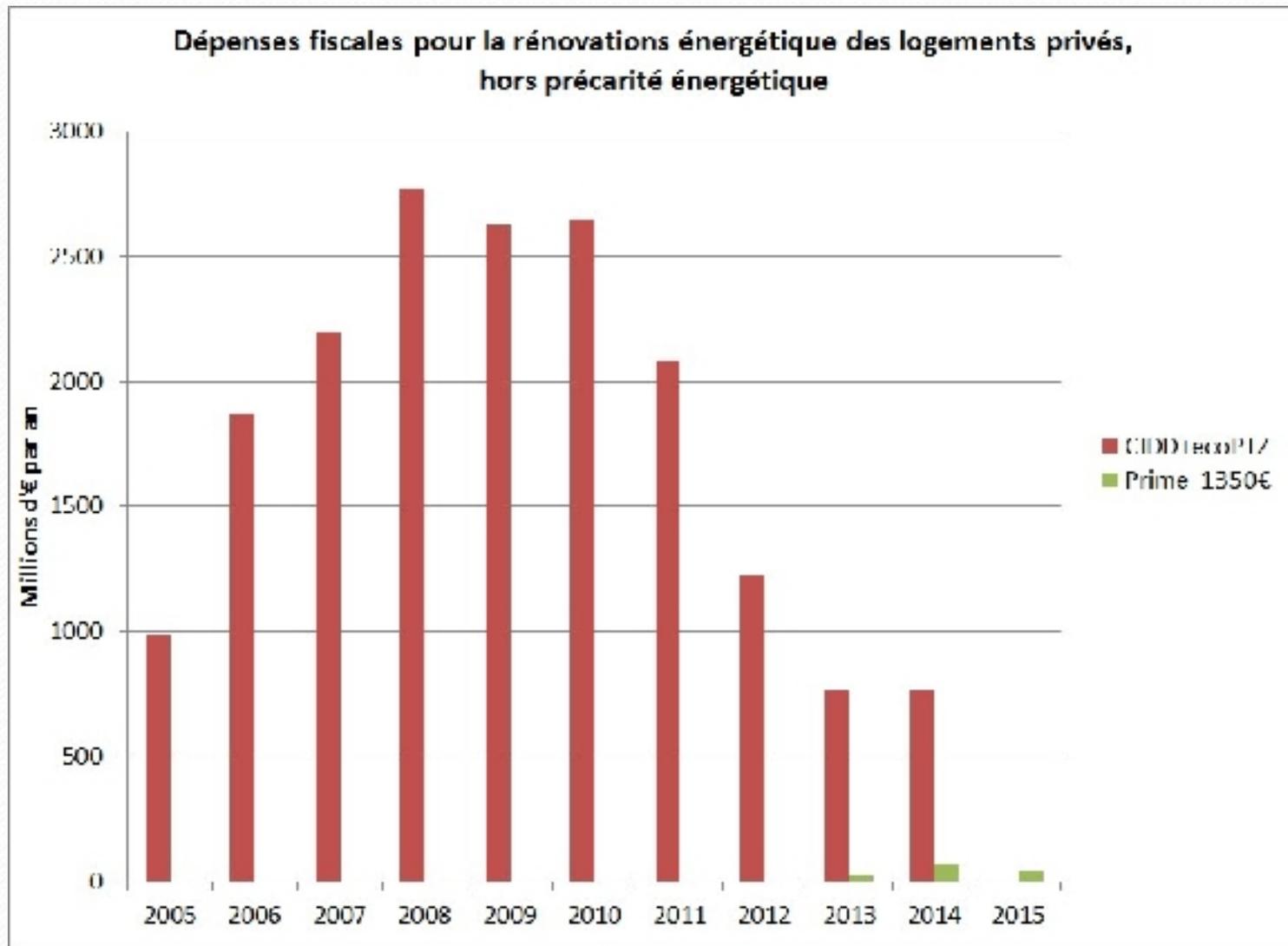
# Répartition des émissions de GES par secteur



# Synthèse de la prospective

- ➔ En 2020, - 20 % de GES / 1990 = -33 % de GES / 2006
- ➔ L'effort de réduction est de 300 000 t CO<sub>2</sub> se répartissant pour près de 45 % sur les transports, 33 % sur l'habitat, 17% sur le tertiaire, 5 % sur l'industrie
- ➔ Concernant les **transports** : en 2006, 2 déplacements sur 3 se font en voiture. L'objectif est de réduire cette part à 1 déplacement sur 2.
- ➔ Pour l'**habitat** : l'évolution des énergies de chauffage et sanitaires vers des énergies moins carbonées suppose de réduire leur part de 25 % dans l'existant et de 40 % dans le neuf. Dans le parc ancien, c'est 2800 logements par an à réhabiliter. 20 % de logements à ECS solaire sont préconisés en 2020.
- ➔ Pour le **tertiaire**, l'objectif est de réhabiliter et améliorer les performances thermiques de 82 000 m<sup>2</sup> par an pour réduire leur émission de moitié, développer les énergies peu carbonées.

# Synthèse de la prospective



# 6. L'information des particuliers en France

Années 1970 : chocs pétroliers

→ Création des points info énergie



# 6.1. L'information des particuliers en France : historique

Années 1980 : l'abondance

→ Disparition des points info énergie



# 6.1. L'information des particuliers en France : historique

Années 1990 : les prises de conscience



# 6.1. L'information des particuliers en France : historique

Années 2000 : les (ré)actions

→ Création des Espaces INFO → ENERGIE (EIE)



ADEME



INFO → ÉNERGIE



PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE  
DE 13H30 À 17H30

0805  
NUMERO VERT

203 205  
Appel gratuit  
depuis un poste fixe

## 6.2. Les EIE en France

2010 : 250 EIE en France

→ Près de 500 conseillers énergie (CIE)

ADEME



Portés par associations, collectivités,  
autres

Budget : 60 k€ par poste

Financement :

ADEME / collectivités locales



## 6.2. Les EIE en France

- Objectif 2010 atteint
- ➔ 500 conseillers énergie
  
- Evaluation nationale :
- ➔ 1,4 millions de personnes (2010)
- ➔ 8 millions de personnes depuis 2001
- ➔ 400 millions € de travaux en 2010



## 6.3. Les EIE en Bretagne

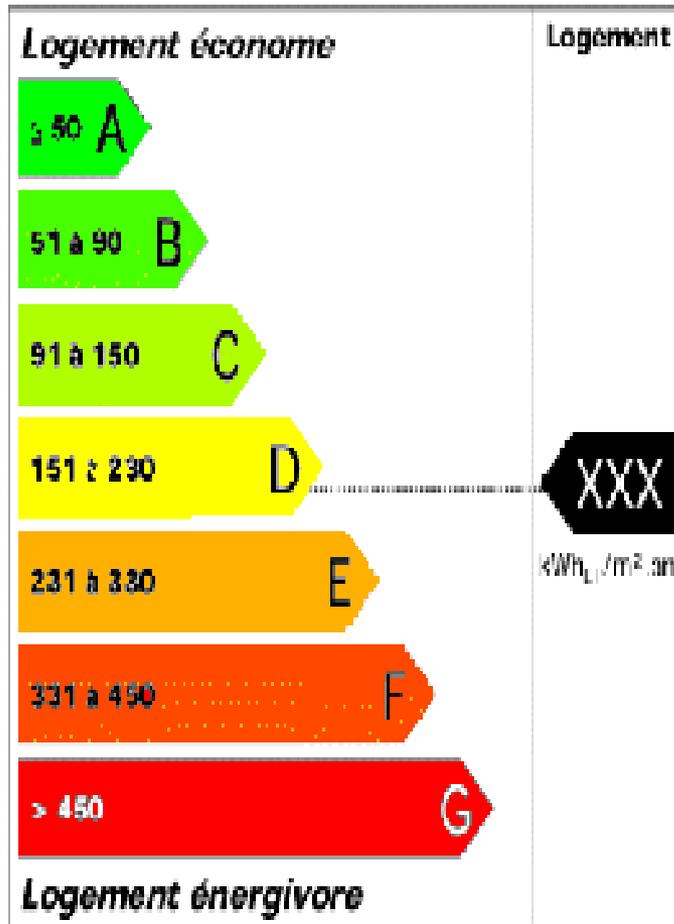




## 6.4. L'activité EIE de ALOEN

<b>Contacts</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Octobre 2012</b>
<b>Rendez-vous, visite</b>	202	257	400	315	370	361	286
<b>Téléphone</b>	1 247	959	1 270	1 354	739	416	258
<b>Mail</b>	235	214	270	278	164	113	83
<b>Total</b>	1 684	1 430	1 940	1 950	1 276	890	627

# Consommation énergétique (kWh<sub>tep</sub>/m<sup>2</sup>/an)



- ← Facteur 4 (50kWh/m<sup>2</sup>)  
Objectif du Grenelle de l'environnement
- ← RT 2005 (110 kWh/m<sup>2</sup>)
- ← RT 2000 et RT 2005 élec
- ← Moyenne parc français (240 kWh/m<sup>2</sup>)
- ← Maison d'avant 1975 (non isolée)

# 7. L'information des collectivités en France

➔ cibles :  
communes  
< 10 000 habitants



# 7.1. Objectifs et intérêts

## Les objectifs du CEP

- ➔ Gérer l'énergie par un suivi des factures
- ➔ Réduire les consommations à confort identique
- ➔ Accompagner les communes dans leurs projets de bâtiments pour optimiser les choix
- ➔ Animer des actions de sensibilisation (élus, techniciens, usagers)

# 7.1. Objectifs et intérêts

## Les intérêts du CEP

- ➔ Faire des économies d'énergie (1,5 à 3 € par habitant et par an sans investissement)
- ➔ Agir concrètement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ➔ Mobiliser les élus, les techniciens et les habitants sur un projet fédérateur
- ➔ Bénéficier des compétences d'un conseiller énergie inscrit dans un réseau régional

## 7.2. Modalités techniques de mise en oeuvre

- Présentation du CEP en Conseil Municipal ou en commission des communes intéressées
- Signature d'une convention de trois ans entre la commune et l'agence locale
- Désignation par la commune de trois référents : élu, agent technique et agent administratif

## 7.2. Modalités techniques de mise en œuvre

### année 1

- ➔ Collecte de données « énergie-eau » relatives aux bâtiments, aux véhicules et à l'éclairage public
- ➔ Visite de 3 bâtiments communaux et réalisation d'une fiche par bâtiment (consommation, préconisation)
- ➔ Enregistrement des données dans le logiciel Déclic
- ➔ Réalisation du bilan annuel
- ➔ Proposition d'un programme d'actions annuel

## 7.2. Modalités techniques de mise en œuvre

années suivantes

- ➔ Suivi de la facturation
- ➔ Mise en œuvre du programme annuel défini précédemment
- ➔ Visite de nouveaux bâtiments communaux et réalisation d'une fiche par bâtiment
- ➔ Accompagnement et conseil de la commune dans le cadre de projets neufs et réhabilitation (1 par an)

## 7.2. Modalités techniques de mise en œuvre

années suivantes

- ➔ Réalisation du bilan annuel et élaboration d'un nouveau programme
- ➔ Sensibilisation des habitants à une utilisation rationnelle de l'énergie
- ➔ Sensibilisation et formation des agents communaux à l'utilisation rationnelle de l'énergie
- ➔ Accompagnement des Collectivités pour toute réflexion relative à l'énergie

# Merci



## Questions / réponses